



Camp ATPS Formulaire d'inscription 2010

Instructions : S'il vous plaît remplir les trois parties (I, II et III) et signer le formulaire de renonciation au dos. Pour les campeurs dont l'information n'a pas changé, il n'est pas nécessaire de remplir les parties II et III. Si vous enregistrez des frères ou soeurs, remplissez toutes les trois parties pour le premier enfant et seulement les parties I et II pour les autres enfants. Vous pouvez vous inscrire aussi en ligne à : www.tspa.ca

Partie I Prénom du campeur _____ Nom de famille _____ Membre du club Non-Membre

Tout Niveau de tennis (crocher un s.v.p.) (débutant) 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 3.5 4.0 4.5 5.0 (avancé)

Campeur

- Semaine 1 (21 au 25 juin ; **pas de camp le 24 juin**) Les règles du Tennis Semaine 6 (26 juillet au 30 juillet) Focus
- Semaine 2 (28 juin au 2 juillet ; **pas de camp le 1 juillet**) Se fixer des buts Semaine 7 (2 au 6 août) Imagerie mentale
- Semaine 3 (5 au 9 juillet) Motivation Semaine 8 (9 au 13 août) Optimisme
- Semaine 4 (12 au 16 juillet) Confiance Semaine 9 **Ajouter \$25 Coupe Roger's** (16 - 20 août) Communication/formation d'équipe
- Semaine 5 (19 au 23 juillet) Dialogue interne Semaine 10 (23 au 27 août)

Midi Ajouter un lunch (wrap ou baguette de Solley's lundi - vendredi ?) Petit 6' (ajoutez 16\$), Gros 10' (ajoutez 20\$)

Chill Zone Les heures de camp sont de 9:00-16:00. Cocher si vous aimeriez enregistrer pour le « Chill Zone » la garde pour avant et ou après le camp. Ceci s'applique à ceux qui sont 11 et moins (à partir du 30 septembre) ou sont non-membre du club. Le coût est 10\$ par la séance (maximum 50\$ / semaine; 25\$ le matin et 25\$ l'après-midi). Il n'y a pas de charge de 8:30-9:00 ou de 16:00-16:15.

- Avant seulement (n'importe quand de 7:00-8:30)
- Après seulement (de 16:00 augmente jusqu' à 18:00).
- Avant et après
- Non merci ou je vous informerai au moins un jour en avance si j'ai besoin.

Partie II Numéro de carte d'assurance-maladie _____ Date d'expiration ___ / ____ : Masculin Féminin

Est-ce que votre enfant souffre d'asthme? Oui Non Spécifiez _____

(Médical) Est-ce que votre enfant a des allergies? Oui Non Spécifiez _____

Est-ce que votre enfant a certaines intolérances? Oui Non Spécifiez _____

Veuillez spécifier toute autre information médicale pertinente, besoins spéciaux ou demandes pour votre campeur _____

Partie III Adresse _____ # Appartement _____ Ville _____

Nouveaux Code postal _____ Numéro de téléphone (résidence) (____) _____ Courriel du campeur

Date de naissance : Année _____ mois _____ jour _____ Age au 30 septembre _____

Campeurs Comment avez-vous entendu de notre programme?

Nom du père _____ résidence) (____) _____ Cellulaire (____) _____

Travail (____) _____ Autre (____) _____ Courriel :

Nom de la mère _____ résidence) (____) _____ Cellulaire (____) _____

Travail (____) _____ Autre (____) _____ Courriel :

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ Rapport avec l'enfant _____

Téléphone (____) _____ Autre (____) _____ Spécifiez

Je souhaiterais recevoir les courriels d'information et de promotions de ATPS : Oui Non

Est-ce-que le campeur peut quitter les lieux seul? Oui Non Quelqu'un d'autre peut il venir chercher le campeur? Oui Non Si oui, veuillez indiquer le nom complet de la personne autorisée : _____

Le coût de l'inscription pour une semaine de camp est de 250\$ pour un membre et 300\$ pour un non-membre. Dans les sept jours précédant une séance hebdomadaire, nous acceptons l'inscription pour une demi-journée et une journée complète. Le coût est 35/60\$ et 45/70\$ pour les membres et les non-membres respectivement.

Les chèques doivent être faits à l'ordre de TSPA.Inc ou l'Académie de Tennis et de Psychologie du Sport Inc.. Notre adresse postale est : TSPA Inc Bureau de poste du Cavendish Mall, Boîte postale 66534, Côte Saint-Luc, Québec, H4W 3J6. Notre numéro de téléphone est le 514-886-9929. Pour plus d'informations, visitez www.tspa.ca ou envoyez nous un courriel à info@tspa.ca

- Chaque personne qui réfère un ami à notre camp pour une semaine de camp ou plus reçoit 20 coupons ATPS. Les coupons reçus par référence d'amis sont seulement applicables aux membres ne faisant pas partie de la même famille. Les promotions ne peuvent être combinées à aucune autre offre. Certaines promotions peuvent être applicables seulement une fois par saison.

Formulaire de consentement pour l'Académie de Tennis et de Psychologie du Sport (ATPS Inc.)

Utilisation des images : J'autorise par la présente l'Académie de Tennis et de Psychologie du Sport Inc. (tout ATPS ci-après appelé) à utiliser toutes photographies ou tout article de journal de l'enfant inscrit dans le but de promouvoir ATPS au grand public. Je comprends que ces images pourraient être utilisées pour des buts promotionnels futurs, et ce, sans aucune compensation.

Renvoi du camp : Tout enfant consommant de la drogue ou de l'alcool, mettant en danger la sûreté ou le bien-être d'un autre enfant ou ayant un comportement dangereux sera automatiquement renvoyé du camp sans aucun recours et aucun remboursement de frais.

Annulation, remboursements et crédits: Je comprends et accepte que si je devais décider d'annuler l'inscription de l'enfant pour quelque raison **plus** de 14 jours avant le commencement du camp pour lequel l'enfant est enregistré, je recevrai selon mon choix 1) un remboursement de ce que j'ai payé moins \$40 de frais administratifs OU, 2) un crédit complet du montant que j'ai payé utilisable à l'avenir (dans l'année civile en cours) pour les activités de ATPS (c'est à dire, le camp, les leçons, les cliniques ou les tournois). Il n'y aura pas de remboursement si j'annule l'inscription de l'enfant 14 et moins jours avant le début de la séance hebdomadaire. Il n'y a pas de remboursement ou de crédits si un enfant manque un ou plus de jours de camp ou si le temps ne permet pas de jouer. De plus, je comprends que toute fausse information annulera l'inscription, sans aucun recours et remboursement des frais.

Reconnaissance : Je, le soussigné, par la présente reconnais que ATPS est une entité indépendante sans lien avec la Ville de Côte-Saint-Luc. Considérant ceci, je reconnais que :

- La Ville de Côte-Saint-Luc n'a aucune obligation que ce soit envers moi ou mon enfant en ce qui concerne l'activité en question, incluant sans limitation, l'enseignement, la supervision, ou les obligations d'exécuter ces activités. Je comprends que si je n'étais pas satisfait de la qualité de l'enseignement ou si l'activité devait être annulée, alors la Ville de Côte-Saint-Luc ne pourrait être tenue responsable.
- Je reconnais de plus que je décharge ATPS, la Ville de Côte-St-Luc, son Conseil, ses employés, ses bénévoles, ses assureurs, et tout autre représentant de ATPS ou de la Ville, pour toute perte que ce soit subie par moi-même ou par mon enfant mineur inscrit à ATPS, incluant sans limitation, tout accident, blessure, vol, perte d'articles, ou autre dommage corporel, matériel, et moral, le tout sous réserve des dispositions d'ordre public de toute loi applicable
- Sans limiter la généralité de ce qui précède, je reconnais et comprends tous les risques liés à l'activité pour laquelle j'inscris mon enfant, inhérents ou non, prévisibles ou pas, et je décharge par la présente ATPS, la Ville de Cote St-Luc, son Conseil, ses employés, ses bénévoles, ses assureurs, et tout représentant de ATPS ou de la Ville, pour toute perte subie par moi-même ou par mon enfant mineur inscrit à ATPS résultant directement ou indirectement de tels risques, le tout sous réserve des dispositions d'ordre public de toute loi applicable.

Si je signe la présente en tant que parent ou tuteur pour autoriser un mineur à participer à un programme, je reconnais qu'il (elle) est sujet(te) à la même renonciation. Dans les situations où des services d'urgence étaient nécessaires, telle qu'une ambulance, le coût total doit être couvert par le participant. J'autorise par la présente que tout traitement médical pour mon enfant soit prodigué à mes frais (le cas échéant) en cas d'urgence. Je reconnais que je suis fortement encouragé à obtenir ma propre assurance.

- Je donne par la présente mon consentement au Camp de Tennis de divulguer l'information de mon enfant à la Ville et au club de Tennis de Côte-St-Luc dans le but de créer une liste d'envoi de joueurs de tennis et pour les informer d'événements et d'activités spéciales pouvant avoir lieu au Club. Je comprends que tout courrier sera adressé à mon attention, que l'information personnelle de mon enfant sera exclusivement utilisée pour les buts susmentionnés et que mon consentement peut être retiré, par écrit, à tout moment.

Politique d'annulation pour les Leçons de Tennis Privées & les Cliniques : Si j'annule une leçon privée, ou semi-privée, je dois aviser ATPS en téléphonant au 514-886-9929 ou par courriel (info@tspa.ca) au moins 48 heures en avance, autrement je perdrai les frais de la leçon au complet. De même, si j'annule une clinique je perdrai les frais au complet à moins que je n'avise par courriel (info@tspa.ca) 48 heures à l'avance afin que je puisse replanifier une leçon. Si une leçon devait être annulée due au temps, il est de ma responsabilité de contacter le club au 514-487-7862 dans l'heure précédant le début de la leçon pour savoir si la leçon a été annulée. Si la leçon est annulée dû au temps, je peux la reprendre dans le même trimestre de la saison. ATPS se réserve le droit de planifier et/ou d'approuver les leçons qui ont été remises. Je peux replanifier une leçon en m'inscrivant en ligne, par téléphone ou au club. Un éventuel changement d'une leçon doit être fait dans le même trimestre de la saison et il doit y avoir au moins 2 participants qui aient payé au complet (y compris les clients qui ont perdu une leçon dû au temps) afin que je sois inscrit. Je peux m'inscrire seulement s'il y a une place de mon niveau tel que jugé par le coordonateur du programme de tennis. Il n'y a pas de crédits ou de remboursements pour les leçons manquées ou annulées.

ATPS, le Club de Tennis de Côte-Saint-Luc et la Ville de Côte-Saint-Luc ne sont pas responsables des articles perdus, volés ou endommagés. Les chèques (NSF : fonds insuffisants) entraîneront une charge administrative de 50\$. Seules les demandes écrites seront considérées pour remboursement. Les remboursements seront émis avant le 30 novembre.

Entente de renonciation en faveur de ATPS

Je, soussigné, accorde par la présente à l'enfant _____ la permission de participer au programme de l'Académie de Tennis et de Psychologie du Sport (ATPS) et aux diverses activités apparentées au Club de Tennis de Côte-St-Luc pour la saison 2008. J'ai lu et j'ai compris le formulaire de consentement ci-dessus.

Au meilleur de ma connaissance, il n'existe aucun trouble physique qui affecterait ou pourrait affecter la participation de mon enfant au programme de ATPS hormis ceux spécifiés dans le formulaire d'inscription. Je reconnais et accepte qu'à ATPS, il y a un risque inhérent d'accident, de blessure ou de maladie et que l'enfant participera à une activité qui peut inclure sans limitation, au contact du corps avec d'autres personnes ou objets, y compris le sol. Je décharge ATPS, la Ville de Côte-Saint-Luc, le Club de Tennis de Côte-St-Luc et leurs personnels de toute responsabilité pour toute blessure ou toute maladie que l'enfant inscrit pourrait subir lors de sa participation aux activités de ATPS, le tout sous réserve des dispositions d'ordre public de toute loi applicable.

SIGNE A MONTREAL le _____ de _____ 20____
(le jour (le mois) (l'année)

Votre Nom Complet :

Signature